

Fiche Projet

(Maximum 2 pages par projet pour 3 projets)

Nom de l'organisation	Association Nigérienne pour le Bien Être Familial (ANBEF)
Titre du projet	Soins Complet après Avortement en Afrique de l'Ouest
Zone de mise en œuvre (région, département, commune)	Niamey, les arrondissements communaux de Niamey
Dates de mise en œuvre et durée	Décembre 2023 à Novembre 2027
Bailleur (et ONG cheffe de file si applicable)	Hewlett Foundation et Fondation International pour une Société plus Juste (FJSI)
Montant du financement reçu par l'organisation sur le projet	509,940 USD
Secteurs	Plaidoyer – renforcement des capacités et offre des soins de santé de la reproduction
Résumé du projet	Le projet SCAAO constitue une étape importante dans le renforcement de l'offre des soins de santé de la reproduction avec un accent particulier sur les Soins Après Avortement (SAA) au Niger. En deux années de mise en œuvre, il a permis de consolider les capacités de l'ANBEF et autres structures partenaires afin de créer un environnement favorable au dialogue autour des soins liés aux avortements et d'améliorer progressivement l'accès à des services de qualité centrés sur les besoins des femmes. L'objectif est d'améliorer l'accès équitable et durable à des soins de santé reproductive de qualité avec un focus sur les soins après avortement grâce au renforcement des capacités institutionnelles, cliniques et communautaires au Niger. POURQUOI LE PROGRAMME SCAAO ? La mortalité maternelle demeure également préoccupante, avec un ratio estimé à plus de 441 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2020, reflétant les difficultés d'accès à des services de santé maternelle et reproductive de qualité. Les complications liées à l'avortement, notamment lorsqu'il est pratiqué dans des conditions non sécurisées, constituent une cause évitable de morbidité et de mortalité maternelles. Toutefois, leur ampleur réelle reste difficile à mesurer en raison de la sous-déclaration des cas et des contraintes liées au contexte juridique et socioculturel. Selon l'étude PMA/ONS, « Abortion incidence and safety in Niger en 2021, 6,7 avortements induits pour 1 000 femmes âgées 15 49 ans, soit environ 36 856 avortements par an. Pour la Proportion d'avortements non sécurisés, plus de 90% des avortements induits sont jugés non sécurisés (méthodes non recommandées ou issues non fiables) En ce qui concerne le pourcentage de femmes rapportant des complications sévères après avortement, 43% ont rapporté une complication potentiellement grave (ex : fièvre, écoulement vaginal, besoin d'intervention chirurgicale) Pour l'accès aux soins post-avortement (Post Abortion Care, PAC), moins de la moitié des femmes ayant des complications cherchent des soins PAC en établissement de santé. Les réalisations du programme : Le plaidoyer pour l'amélioration de l'environnement favorable à l'accès des soins non stigmatisants ;

- L'élaboration d'un argumentaire juridique de plaidoyer pour la révision du code pénal prenant en compte du viol et de l'inceste dans les motifs de l'avortement thérapeutique au Niger en collaboration avec la CAR/PF et les cadres du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme ;
- L'élaboration d'un argumentaire islamique mené par un groupe de religieux de l'Alliance des Religieux pour le Développement Socioéconomique, Educatif et Sanitaire (ARDES) ;
- Le renforcement et la consolidation des efforts et les synergies d'action avec les acteurs, institutionnels et communautaires au niveau local ;
- L'ANBEF à travers le projet SCAAO fait partie du comité restreint qui mène le plaidoyer au plus haut niveau pour alléger les restrictions politiques et juridique en matière d'accès à l'avortement sécurisé. L'objectif prioritaire de ce plaidoyer c'est la prise en compte du viol et de l'inceste dans les motifs d'avortement sécurisé ;

2. Renforcement de capacités des acteurs et des infrastructures :

Pour mener à bien ses actions et poser une bonne base de collaboration, l'ANBEF a entamé des sessions de renforcement des capacités des acteurs qui interviennent sur la thématique des hémorragies et des SAA :

- L'organisation d'un atelier national sur la clarification des valeurs et transformation des attitudes (CVTA) sur l'avortement et les SAA à l'endroit des juristes, les FDS, les sociétés savantes (SGON, ASFN), les OSC, etc. Dans le cadre du projet SCAAO.
- A travers le projet SCAAO, l'ANBEF a mis en place un pool de formateurs sur la CVTA au niveau national ;
- Grace au projet SCAAO et avec l'appui technique du Bureau Régional de IPPF, l'ANBEF fait partie d'un grand réseau régional du Comité des Pratiques (CDP) du système de santé.
- La tenue d'une conférence de sensibilisation et d'échange entre les acteurs clés (gynécologues, sage-femmes, leader religieux, chef traditionnel, SAMU ...etc) sur les défis liés aux hémorragies et aux soins après avortement.
- La formation de 29 prestataires du publique, du privé et de l'ANBEF sur la prise en charge des hémorragies (HPP/SAA) en collaboration avec la Direction Régionale de la Santé et de l'Hygiène Publique de Niamey ;
- Formation et éducation des jeunes et des femmes : par les centres de jeunesse, foyers féminins, etc., l'ANBEF renforce les capacités de choix, de connaissance des droits, de compréhension des méthodes disponibles. Cela contribue à la prévention des grossesses non désirées.

3. L'accès à l'offre des services intégrés :

- L'offre des services de soins complets : planification familiale, prénatal, gynécologie, échographie, dépistage, etc. Cela permet une approche plus globale de la santé reproductive, ce qui est important pour prévenir les grossesses non désirées et gérer les complications.
- La fourniture des soins après avortement dans la maternité de la clinique ANBEF de Niamey, nouvellement construite, permettant d'atténuer les conséquences des avortements non sécurisés. Il y a la disponibilité d'un gynécologue permanent, de sagefemme et d'un plateau technique adéquat pour la gestion des cas de SAA.